



CERTIFICAT DE CAPACITÉ À ACCUEILLIR ET À CONSEILLER

La FFTir a décidé de renforcer son encadrement et la sécurité autour de la pratique du Tir sportif.

Elle a développé et mis en place une nouvelle formation de base à l'accueil et à l'information des adhérents, ainsi qu'à la gestion de la sécurité sur les stands de tir.

Ce diplôme fédéral est: la Capacité à Accueillir et à Conseiller (CAC).

Depuis le 1er Septembre 2020, ce certificat est obligatoire pour s'inscrire au Brevet Fédéral Animateur.

Depuis le 1^{er} Septembre 2023, la formation PSC1 (ou équivalence) est un pré requis pour accéder au CAC.

QUEL FORMAT ?

La formation CAC est une formation d'une journée (7 heures).

Elle a pour but de donner les éléments de base techniques et pédagogiques aux bénévoles dans les clubs :

- Comment accueillir et informer les nouveaux licenciés.
- Gérer la sécurité sur les stands de tir.

La formation prépare aux 4 Blocs de compétence suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet, Plateau :

- BC1 – Compétence à organiser la sécurité de la pratique,
- BC2 – Compétence à accueillir,
- BC3 – Compétence à faire découvrir le Tir sportif,
- BC4 – Compétence à s'intégrer au sein du club.

POUR QUI ?

Ouverte à tous les détenteurs de la licence FFTir depuis plus d'un an, à partir de 16 ans.

Il suffit simplement :

- De faire partie de l'équipe de permanents ou des personnes ressources du club.
- D'avoir l'avis favorable et motivé de son président de club.
- D'avoir pris connaissances et assimilé le contenu du « Manuel de Tir Sportif ».
- De répondre au pré requis (règlement).



<http://liguepicardietir.com/competences-cac/>



[https://www.fftir.org/certificat-de- /](https://www.fftir.org/certificat-de-/)